



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Code des marchés publics

Question écrite n° 47754

#### Texte de la question

M. Jean Urbaniak attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le projet de réforme du code des marchés publics. Le choix de l'offre la moins élevée étant actuellement le critère déterminant d'attribution des marchés, il semble que certaines propositions moins-disantes soient de nature à limiter les effets d'une concurrence loyale entre les entreprises intéressées. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend proposer afin de réviser les critères de choix en amont de la consultation dans le sens du principe d'attribution à l'entreprise la mieux-disante.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Urbaniak Jean](#)

**Circonscription :** - RL

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47754

**Rubrique :** Marchés publics

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 février 1997, page 448